

Fiche actions 3.1. animée par la DDT et la CAF

Evaluer le dispositif pour améliorer son efficacité

Constats	<p>Des limites à l'intervention qui peuvent relever de différents niveaux (commission, ménages, propriétaires, élus ...).</p> <p>La durée de traitement des dossiers, le contexte conflictuel, peuvent conduire parfois au départ des locataires.</p>
Axes de travail	<p>Evaluer le dispositif dans sa globalité pour améliorer son efficacité (analyser et partager les données existantes (OPAH, MOUS...), améliorer les procédures de traitement des dossiers, travailler sur les outils, le partenariat, suite à donner aux travaux d'analyse et de repérage...). Fixer des objectifs de traitement des situations, mettre en place des indicateurs de suivi de l'action.</p>
Actions à réaliser	<ul style="list-style-type: none">• Analyser les outils mobilisés (repérage, procédures, bilans ...), les difficultés dans l'action et proposer des améliorations.• Poursuivre les actions d'information, de formation, de communication.

Fiche actions 3.1. Evaluer le dispositif pour améliorer son efficacité

ACTIONS A REALISER

	Analyser les outils mobilisés, les difficultés dans l'action et proposer des améliorations	Poursuivre les actions d'information, de formation, de communication
Objectifs	Améliorer le traitement des situations. Parvenir à maintenir les occupants dans un logement décent.	Améliorer le repérage des situations et leur traitement.
Travail à réaliser	Définir un cadrage des procédures de la commission habitat dégradé (/décence, manquements au RSD, insalubrité et péril). Mettre en place un PIG habitat indigne, dans la poursuite de la MOUS 2008-2012. Présenter aux instances de pilotage le bilan de l'action (commission, MOUS ...). Analyser et partager les données existantes (outils de repérage, de traitement et d'analyse ...) et proposer des améliorations ou ajustements (ex : fixer des objectifs de traitement des situations ...).	Organiser une formation auprès des relais sociaux intervenant à domicile, auprès des partenaires de l'ASLL et des MASP. Prévoir une information aux maires sur le traitement de l'habitat indigne.
Partenaires associés	Commission restreinte habitat dégradé (CAF, DDT, ARS, DAST, ADIL) et appel à des experts, partenaires autant que de besoin.	
Calendrier prévisionnel	Cadrage des procédures : 2012 PIG : début du 2 ^{ème} semestre 2012 Présentation du bilan : 1 fois par an, sur la durée du Plan Analyse et propositions d'amélioration : 2013.	Formation : 2013 Information aux maires sur le traitement de l'habitat indigne : 2012.
Indicateurs de réalisation	Effectivité du cadrage des procédures. Evolution de la durée de traitement des situations. Retours sur l'analyse des données et pistes d'amélioration.	Formation réalisée et retour des partenaires sur la formation. Evolution du nombre de situations repérées. Nombre de situations signalées par des élus.
Etat d'avancement de l'action	<i>Cadrage des procédures : réflexion démarrée en jv 2012.</i> <i>PIG habitat indigne : juillet 2012-juillet 2015.</i>	
Suite à donner à l'action		